Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251212-DELIB6091225-DE

Délibération n° 2025-XXXX

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 9 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Convocation :
Du 04/12/2025

Affichage : 11/12/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Jacques LE METAYER, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Maxime PERRIN, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Cécile LE MOUEL, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Philippe BLANCHE, Gaëlle GUILLO, Estelle LAILLER Laure LAMARE et Jérôme LE QUINTREC, ayant donné respectivement pourvoir à Jacques LE METAYER, Pierrick MESSAGER, Cécile LE MOUËL, Maxime PERRIN et Antoine BERTHO.

Secrétaire de séance : Maxime PERRIN

6 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL – REHABILITATION ET ELARGISSEMENT DE LA RUE FRANCOIS GUYODO

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire
Annexe 5 : plan de financement prévisionnel

La commune souhaite réaliser des travaux de réhabilitation et d'élargissement de la rue François Guyodo pour améliorer la sécurité et la circulation à partir du centre-bourg et jusqu'au hameau de Norbrat.

La commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Nicolas qui a réalisé une esquisse d'aménagement et a chiffré les enveloppes de travaux nécessaires à cette opération.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 952 345 € HT soit 1 142 814 € TTC.

Cette opération est éligible à une subvention de l'État au titre de la DETR et/ou de la DSIL au titre du « domaine de la sécurisation routière et de l'aménagement des espaces publics » pour lequel la commune peut solliciter une subvention d'un montant de 150 000 € soit 30 % d'une enveloppe de 500 000 € HT de travaux.

Le plan de financement prévisionnel joint en annexe du présent bordereau fait apparaître les coûts prévisionnels de maîtrise d'œuvre, les coûts relatifs aux études préalables et à la réalisation des travaux.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251212-DELIB6091225-DE

Pour cette opération, il est envisagé de solliciter une participation financière :

- De l'Etat au titre des fonds DETR / DSIL,
- Du Département au titre du programme de solidarité territoriale, étant précisé qu'actuellement ce fonds est suspendu.
- De Golfe du Morbihan Vannes agglomération au titre des fonds de concours.

Un autofinancement sur fonds propres sera nécessaire pour financer ces travaux, il pourrait être complété par un emprunt auprès d'un organisme bancaire.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- 1er semestre 2026 : poursuite des études et réunions publiques
- Appel d'offres : Automne 2026
- Prévision pour un démarrage des travaux : 1er semestre 2027
- Fin des travaux : une première phase est envisagée sur les années 2027 – 2028, une seconde phase sur l'année 2029.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

1. Approuve le projet pour un montant de 952 345 € HT.
2. Adopte le plan de financement.
3. Autorise Monsieur le maire à solliciter la subvention DETR/DSIL et à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.